



ANAEL FINANCE WS

Contrôle du Lettrage en Multi-Sociétés

Version V4R6

Documentation utilisateurs

Copyright © 2022 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : ANAEL FINANCE WS V4R6

Date de publication : 17 août 2022

Code du document : code_document (facultatif)

Table des matières

À propos de ce manuel	5
Public concerné	5
Organisation.....	5
Documents liés	6
Contacter Infor	6
Chapitre 1 Paramétrage.....	7
Groupes de sociétés.....	7
Chapitre 2 Contrôle du lettrage en Multi-Sociétés	10
Principe général.....	10
Contrôle du lettrage	11
Critères de sélection.....	12
Affichage du groupe	22
Chapitre 3 Listes de contrôle	26
Page de garde – Critères de sélection	26
Page de garde – Détail du groupe de sociétés	27
Contrôle du lettrage sur la 1 ^{ère} société du groupe.....	27
Contrôle du lettrage sur la 2 ^{ème} société du groupe.....	28
Rappels des critères dans le mail.....	28

À propos de ce manuel

Ce document décrit le périmètre fonctionnel relatif au « **Contrôle du Lettrage en Multi-Sociétés** » dans ANAEL FINANCE WS V4R6.

En effet, plusieurs clients ont de très nombreuses sociétés sur leur environnement et souhaitent pouvoir lancer le contrôle du lettrage en multi-sociétés, c'est-à-dire sur **un groupe de sociétés qui doit être composé exclusivement de sociétés.**

Les arguments correspondant à des société/établissement ou société/périmètre ne sont pas autorisés dans le détail du groupe de sociétés dans la mesure le contrôle du lettrage ne peut pas être lancé par établissement ou par périmètre.

Le contrôle du lettrage en multi-sociétés est lancé en une seule fois, et en soumission afin de libérer la session en cours. Il est exécuté en mode détaillé, c'est-à-dire pour chaque société composant le groupe de sociétés.

Public concerné

Comptables et utilisateurs d'Anael Finance WS

Organisation

Ce tableau décrit les chapitres de ce manuel :

Chapitre	Description

Documents liés

Vous pouvez trouver les documents dans la section relative à la documentation produit sur le portail Infor Support Portal, tel que décrit dans la section « Contacter Infor », page 6.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1.0	Janvier 2022	ENEZ Claudie	V4R6 : Création du document

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur <https://concierge.infor.com> et créez un cas.

Si nous modifions ce document après la sortie du produit, nous en publierons une nouvelle version sur le portail Infor Support Portal. Pour accéder à la documentation, sélectionnez **Rechercher > Parcourir la documentation**. Nous vous conseillons de consulter régulièrement ce portail afin de prendre connaissance des mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, vous pouvez envoyer un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Chapitre 1 Paramétrage

Groupes de sociétés

Menu Paramétrer / Groupes de sociétés

Juste pour rappel, **la table des groupes de sociétés existe déjà en V4R6**, et le principe de base demeure inchangé. Ce paragraphe permet de faire un rappel fonctionnel sur l'utilisation des groupes de sociétés. Chaque groupe de société est composé d'une table « entête », et d'une table « détail », et de l'autorisation de mettre à jour le détail du groupe lors de l'exécution des traitements.

La table « Entête » se présente comme suit :

	Groupe	Libellé long	Libellé court	Modifiable
14	CE11	S009	S009	2
15	CE12	CLCS	CLCS	2
16	CE13	S009 P18	S009 P18	2
17	CE20	S009 + CEZ99 (décalé)	S009 + CEZ99 (décalé)	2
18	CE25	CEZ01 et CEZ02	CEZ01 et CEZ02	2
19	CE30	CLCS P18 + CEZ99 (décalé)	CLCS P18+ CEZ99 D	1
20	CE40	CLCS 01+04 & S009	CLCS 01+04 & S009	1
21	CE50	GROUPE CEZ50	GROUPE CEZ50	1
22	CE55	CEZ01 CEZ50 S009	CEZ01 CEZ50 S009	1
23	CE56	CEZ01 et S009 etab 0008	CEZ01 et S009 - 0008	1
24	CE60	CLCS et S009	CLCS et S009	0
25	CE70	CLCS et CEZ01	CLCS et CEZ01	1
26	CE80	CEZ01 + S009 sans etab	CEZ01 + S009 sans ét	2
27	CE95	CEZ01 CEZ50	CEZ01 CEZ50	1
28	CE97	CEZ01 CEZ50 CLCS	CEZ01 CEZ50 CLCS	1
29	CE99	CLCS 0001/0008 et S009 00	Clcs+S009 001/008	1
30	CECL	CEZ01 + CLCS	CEZ01 + CLCS	2
31	CEZ	CLCS + S009 (avec etab)	CLCS + S009 etab	1
32	CEZ0	CEZ01 seule	CEZ01 seule	1
33	CEZ2	CLCS+S009+CME etab	CLCS+S009+CME etab	1
34	CEZ3	CLCS + S009 (société)	CLCS + S009 (STE)	1
35	CEZ5	CEZ01 et CEZ50	CEZ01 et CEZ50	2
36	CEZ6	S009 P18 / société	S009 P18 / STE	2
37	CEZ7	CLCS(sans perim) + BANCE	CLCS(sans perim) + B	2
38	CEZ8	CLCS + CEZ99 (décalé)	CLCS + CEZ99 (décalé)	1

Groupes de sociétés paramétrés pour le groupe CE55 :

- Groupe: CE55
- Libellé long: CEZ01 CEZ50 S009
- Libellé court: CEZ01 CEZ50 S009
- Modifiable: Mise à jour auto du détail

Les groupes de sociétés sont paramétrés par environnement et peuvent être constitués de :

- société
- société et établissement
- société et périmètre

Il est **possible de panacher au sein d'un groupe de sociétés**, des sociétés différentes avec ou sans établissement, avec ou sans périmètre :

- Société « S001 » / Etab blanc et Périmètre blanc
- Société « S002 » / Etab 0004
- Société « S003 » / Etab 0008
- Société « S003 » / Etab 0005

Il est **possible de panacher au sein d'un groupe de sociétés**, une même société avec des établissements et des périmètres différents

- Société « S001 » / Etablissement 0008,
- Société « S001 » / Périmètre P17 composé de Etab 0001 et Etab 0007.

Il est **impossible de panacher au sein d'un groupe de sociétés**, un code société avec étab et périmètre à blanc, avec ce même code société avec un établissement ou un périmètre.

- Société « S001 » / Etab blanc et Périmètre blanc
- Société « S001 » / Etab 0008
- Société « S002 » / Etab blanc et Périmètre blanc
- Société « S002 » / P16 composé de Etab 0001 et Etab 0006.

Au niveau de l'entête du groupe, Il est possible de définir si le groupe de sociétés est modifiable par l'utilisateur lors du lancement du contrôle du lettrage en multi-sociétés.

Les différents critères possibles sont les suivants :

- Détail non modifiable
- Mise à jour automatique du détail
- Détail modifiable

La table « Détail » du groupe de société se présente comme suit :

The screenshot displays the 'Groupe de sociétés' (Company Group) configuration window in Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0. The window title is 'Groupe de sociétés (Filtrée sur : CE55 CEZ01 CEZ50 S009)'. It features a menu bar with options like 'Paramétrer', 'Comptabiliser', 'Consulter', 'Editer', 'Régler', 'Gérer', 'Options', 'Workflow', and 'Fenêtre ?'. Below the menu is a toolbar with navigation icons. The main area contains a table with the following data:

	Code	Société	Libellé de la société	Etablissement	Périmètre	Libellé Etab ou Périm.
1	CE55	CEZ01	INFOR NY CITY COMPA	0008		Agence de Bastille
2	CE55	CEZ50	CEZ INFOR CEZ50			
3	CE55	S009	Infor (S009)			

Below the table, there are summary statistics: 'FPGRSOCIETDET', '3 Enregistrement(s)', and '3 Enregistrement(s) affiché(s)'. A section titled 'Groupe de sociétés' provides a detailed view of the selected record (CE55, CEZ01, INFOR NY CITY COMPA, 0008, Agence de BASTILLE). This view includes fields for 'Groupe', 'Société', 'Libellé de la société', 'Etablissement', 'Périmètre', and 'Libellé Etab ou Périm.' with corresponding dropdown menus and search icons.

The status bar at the bottom of the window shows the following information: 'Anael Finance 4.6.0.0', 'LSDEMOV4R6.dbo on NLBAV\IAPC2 (SQL_Server)', 'CEZ@LSDEMOV4R6', 'INFOR\icenez', 'FRANCAIS', 'INFOR NY CITY COMPA (CEZ01)', and 'Agence de Bastille (0008)'.

Chapitre 2 Contrôle du lettrage en Multi-Sociétés

Principe général

Ce traitement permet de lancer un contrôle des lettrages sur les comptes de tiers ou les comptes généraux, puis d'éditer la liste des anomalies de lettrage.

Les anomalies possibles sont les suivantes :

- lettrage déséquilibré en monnaie société
- lettrage déséquilibré en devise
- lettrage déséquilibré par établissement en monnaie société (si « lettrage équilibré par établissement » est coché dans la fiche société)
- lettrage déséquilibré par établissement en devise (si « lettrage équilibré en devise » est coché dans la fiche société)
- Date de plus haut lettrage inexacte

Important :

Les paramètres à sélectionner sont subordonnés au paramétrage de la société de l'environnement et les contrôles de cohérence de paramétrage sont effectués sur chaque société qui compose le groupe.

Pour que les paramètres à sélectionner soient en phase avec le paramétrage des sociétés à traiter, **la société de l'environnement doit exister dans le groupe de société**. Le contrôle est effectué lors de la sélection du groupe de société dans le traitement du « Contrôle de lettrage ».

Contrôle du lettrage

Menu Gérer / Lettrage / Contrôle du lettrage

Les critères de sélection du « Contrôle de lettrage » se présentent comme suit :

The screenshot shows the 'Contrôle du lettrage' configuration window in Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0. The window title is 'Infor FMS Anael Finance 4.6.0.0' and the menu bar includes 'Paramétrer', 'Comptabiliser', 'Consulter', 'Editer', 'Régler', 'Gérer', 'Options', 'Workflow', and 'Fenêtre ?'. The main area is titled 'Critères de sélection' and contains the following fields and options:

- Groupe de sociétés:** CE80 (with a red X icon) and CEZ01 + S009 (with a magnifying glass icon).
- Société:** CEZ01 (with a red X icon) and INFOR NEW YORK CITY (with a magnifying glass icon).
- Type de traitement:** Traitement détail, par société du groupe (dropdown menu).
- Traitement:** Contrôle du lettrage des tiers (dropdown menu).
- Exercice:** (empty field).
- Compte général début:** 411110 (with a red X icon) and Clients France (with a magnifying glass icon).
- Compte général fin:** 411110 (with a red X icon) and Clients France (with a magnifying glass icon).
- Auxiliaire:** C (with a red X icon) and CLIENTS NATIONAUX (with a magnifying glass icon).
- Tiers début:** C204 (with a red X icon) and DARWIN AND CO (with a magnifying glass icon).
- Tiers fin:** C900 (with a red X icon) and SCHULZ HERBERT (with a magnifying glass icon).
- Numéro de lettrage Début:** (empty field).
- Numéro de lettrage Fin:** (empty field).
- Date de lettrage Début:** (empty dropdown menu).
- Date de lettrage Fin:** (empty dropdown menu).
- Options:**
 - Contrôle par établissement
 - Contrôle par devise
 - Délettrage des mouvements en anomalies
 - Correction des dates de + haut lettrage
 - Contrôle cohérence avec ancien code lettrage
 - Traitement Batch

Les contrôles de zones décrits ci-après correspondent au contrôle de lettrage effectué en multi-sociétés.

Rappelons que si le contrôle de lettrage est lancé en mono-société, tous les contrôles standards demeurent inchangés en V4R6.

Critères de sélection

Groupe de sociétés : zone facultative. Si renseignée, la valeur doit exister dans la table FPGRSOCIET. **Le groupe de sociétés doit être composé exclusivement de sociétés.**

Les arguments correspondant à des société/établissement ou société/périmètre ne sont pas autorisés dans le détail du groupe de sociétés dans la mesure où le contrôle du lettrage ne peut pas être lancé par établissement ou par périmètre.

Important : La société courante doit exister dans le groupe de sociétés. Pour ce faire, la loupe des groupes de sociétés affiche uniquement les groupes de sociétés qui disposent de la société courante dans la table détail du groupe.

Type de traitement : « Traitement détail, par société du groupe ».

Valeur affichée par défaut, et zone non modifiable. Cette zone est prise en compte uniquement si le contrôle de lettrage est lancé en multi-sociétés c'est-à-dire si le groupe de sociétés est renseigné. Le contrôle de lettrage est alors effectué de manière individuelle pour chaque société du groupe, si tous les critères de sélection sont respectés.

Société : Cette zone est préchargée par le code de la société de l'environnement. Cette zone est protégée.

Traitement : Au moins une des deux valeurs est obligatoire :

- Contrôle du lettrage des tiers
- Contrôle du lettrage des comptes généraux

Exercice : L'affichage de l'exercice est conditionné.

- Si le contrôle du lettrage des comptes de tiers est lancé en **mono société (= sans groupe de sociétés), ou en multi-sociétés (= avec groupe de sociétés)** le code exercice doit être grisé et non renseigné.
- Si le contrôle du lettrage des comptes généraux est lancé en **mono société** (principe standard) :
 - o Le code exercice doit exister sur la société courante.
 - o Le code exercice est obligatoire.
 - o Le code exercice doit être ouvert sur la société courante (CCLOS =1 dans FPEXER).
 - o Si la zone « Report de l'exercice précédent » de l'exercice de sélection = 2 « exercice précédent reporté définitivement », alors les paquets de lettrage des comptes généraux sont contrôlés sur l'exercice de sélection.

- Si la zone « Report de l'exercice précédent » de l'exercice de sélection est différent de 2 « Exercice précédent non reporté définitivement », alors les paquets de lettrage des comptes généraux sont contrôlés exercice par exercice, et le programme traite 2 exercices au maximum (c'est-à-dire l'exercice de sélection et l'exercice précédent). Rappelons qu'ANAEL FINANCE WS permet le lettrage des CG sur deux exercices ouverts.
- Si le contrôle du lettrage des comptes généraux est lancé **en multi-sociétés** c'est-à-dire avec un groupe de sociétés, alors les contrôles sont les suivants :
 - Le code exercice est obligatoire.
 - Le code exercice doit exister dans la table des exercices sur la société courante, et sur toutes les sociétés du groupe. Sinon, un message bloquant est affiché sur chaque société en anomalie dans le détail du groupe : « Exercice inexistant ».
 - L'exercice doit avoir la même amplitude de périodes sur toutes les sociétés du groupe c'est-à-dire que le 1^{er} jour de la première période, et le dernier jour de la dernière période de l'exercice doivent être identiques sur toutes les sociétés du groupe. (Notamment à cause du lettrage des comptes CG). Sinon, un message bloquant est affiché : « Amplitude de l'exercice différente celle de l'exercice de la société courante » .
 - Le code exercice doit être ouvert sur la société courante et sur toutes les sociétés du groupe. Sinon, un message bloquant est affiché sur chaque société en anomalie dans le détail du groupe : « Cet exercice n'est pas ouvert sur la société ».
 - Pour chaque société du groupe, si la zone « Report de l'exercice précédent » de l'exercice sélectionné = 2 « Exercice précédent reporté définitivement », alors le traitement contrôle le paquet de lettrage sur l'exercice de sélection.
 - Pour chaque société du groupe, si la zone « Report de l'exercice précédent » de l'exercice de sélection est différent de 2 « Exercice précédent non reporté définitivement », alors les paquets de lettrage sont contrôlés exercice par exercice, et le programme traite 2 exercices au maximum (c'est-à-dire l'exercice de sélection et l'exercice précédent). Rappelons qu'ANAEL FINANCE WS permet le lettrage des CG sur deux exercices ouverts.

Compte général début : Zone facultative.

- **Si le « contrôle du lettrage des tiers »** est sélectionné, et si :
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= **traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le compte général début doit être auxiliarisé et doit exister dans la table des comptes généraux sur la société courante.

- Si le groupe de sociétés est renseigné (**= traitement multi-sociétés**), alors
 - o Le compte général début n'est pas contrôlé dans la table des comptes généraux. On peut valider un compte général qui n'existe pas sur la société courante.
 - o Si un compte est recherché via la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante, en tenant compte du type d'accès à la société Modèle le cas échéant.

- **Si le « contrôle du lettrage des comptes généraux »** est sélectionné, et si :
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (**= traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le compte général début doit être lettrable et non auxiliarisé et doit exister dans la table des comptes généraux sur la société courante.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné (**= traitement multi-sociétés**), alors
 - o Le compte général début n'est pas contrôlé dans la table des comptes généraux. On peut valider un compte général qui n'existe pas sur la société courante.
 - o Si un compte est recherché via la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante, en tenant compte du type d'accès à la société Modèle le cas échéant.

Compte général de fin : Zone facultative.

- **Si le « contrôle du lettrage des tiers »** est sélectionné, et si :
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (**= traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le compte général fin doit être auxiliarisé et doit exister dans la table des comptes généraux sur la société courante.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné (**= traitement multi-sociétés**), alors
 - o Le compte général fin n'est pas contrôlé dans la table des comptes généraux. On peut valider un compte général qui n'existe pas sur la société courante.
 - o Si un compte est recherché via la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante, en tenant compte du type d'accès à la société Modèle le cas échéant.
 - o Le compte général de fin doit être supérieur ou égal au compte général de début.

- **Si le « contrôle du lettrage des comptes généraux »** est sélectionné, et si :
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (**= traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le compte général de fin doit être lettrable et non auxiliarisé et doit exister dans la table des comptes généraux sur la société courante.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné (**= traitement multi-sociétés**), alors

- Le compte général début n'est pas contrôlé dans la table des comptes généraux. On peut valider un compte général qui n'existe pas sur la société courante.
- Si un compte est recherché via la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante, en tenant compte du type d'accès à la société Modèle le cas échéant.
- Le compte général de fin doit être supérieur ou égal au compte général de début.

Auxiliaire : zone facultative. Son affichage est conditionné.

- **Si le « contrôle du lettrage des comptes généraux »** est sélectionné, alors le « code auxiliaire » est grisé et non renseigné.
- **Si le « contrôle du lettrage des tiers »** est sélectionné, et si :
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= **traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le code auxiliaire doit exister dans la table des codes auxiliaires sur la société courante.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné (= **traitement multi-sociétés**), alors
 - Le code auxiliaire n'est pas contrôlé dans la table des codes auxiliaires. On peut valider un code auxiliaire qui n'existe pas sur la société courante.
 - Si un code auxiliaire est recherché via la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante.

Tiers début : zone facultative. Son affichage est conditionné.

- **Si le « contrôle du lettrage des comptes généraux »** est sélectionné, alors la zone « tiers début » est grisée et non renseignée.
- **Si le « contrôle du lettrage des tiers »** est sélectionné, et si :
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= **traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le tiers début doit exister dans la table des tiers sur la société courante.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné (= **traitement multi-sociétés**), alors
 - Le tiers début n'est pas contrôlé dans la table des tiers. On peut valider un tiers qui n'existe pas sur la société courante.
 - Si un tiers début est recherché via la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante, en tenant compte du type d'accès à la société Modèle le cas échéant.

Tiers fin : zone facultative. Son affichage est conditionné.

- **Si le « contrôle du lettrage des comptes généraux »** est sélectionné, alors la zone « tiers fin » est grisée et non renseignée.

- **Si le « contrôle du lettrage des tiers » est sélectionné, et si :**
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= **traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé. Si renseigné, le tiers fin doit exister dans la table des tiers sur la société courante.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné (= **traitement multi-sociétés**), alors
 - Le tiers fin n'est pas contrôlé dans la table des tiers. On peut valider un tiers qui n'existe pas sur la société courante.
 - Si un tiers fin est recherché via la loupe, la recherche est effectuée sur la société courante, en tenant compte du type d'accès à la société Modèle le cas échéant.
 - Le tiers fin doit être supérieur ou égal au tiers début.

Numéro de lettrage début : zone facultative.

- **Si le « contrôle du lettrage des tiers » est sélectionné, et si :**
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= **traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé. Le numéro de lettrage début n'est pas contrôlé au moment de la validation des critères.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné (= **traitement multi-sociétés**), alors
 - L'existence du numéro de lettrage début n'est pas contrôlée au moment de la validation des critères.
 - Le numéro de lettrage fin doit être supérieur ou égal au numéro de lettrage début.
- **Si le « contrôle du lettrage des comptes généraux » est sélectionné, et si**
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= **traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé.
 - L'existence du numéro de lettrage début n'est pas contrôlée au moment de la validation des critères.
 - Le numéro de lettrage fin doit être supérieur ou égal au numéro de lettrage début.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné (= **traitement multi-sociétés**), alors
 - L'existence du numéro de lettrage début n'est pas contrôlé au moment de la validation des critères.
 - Le numéro de lettrage fin doit être supérieur ou égal au numéro de lettrage début.

Numéro de lettrage fin : zone facultative.

- **Si le « contrôle du lettrage des tiers » est sélectionné, et si :**

- Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= **traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé. Le numéro de lettrage fin n'est pas contrôlé au moment de la validation des critères.
- Si le groupe de sociétés est renseigné (= **traitement multi-sociétés**), alors
 - o Le numéro de lettrage fin n'est pas contrôlé au moment de la validation des critères.
 - o Le numéro de lettrage fin doit être supérieur ou égal au numéro de lettrage début.
- **Si le « contrôle du lettrage des comptes généraux » est sélectionné, et si**
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= **traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé. Le numéro de lettrage fin n'est pas contrôlé au moment de la validation des critères.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné (= **traitement multi-sociétés**), alors
 - o Le numéro de lettrage fin n'est pas contrôlé au moment de la validation des critères .
 - o Le numéro de lettrage fin doit être supérieur ou égal au numéro de lettrage début.

Date de lettrage début : zone facultative, et zone déclarée en format date.

- **Si le « contrôle du lettrage des tiers »** est sélectionné, et si :
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= **traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé. Pas de contrôle de la date de lettrage début au moment de la validation des critères, hormis le format de la date.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné (= **traitement multi-sociétés**), alors
 - Pas de contrôle de la date de lettrage début au moment de la validation des critères, hormis le format de la date.

- **Si le « contrôle du lettrage des comptes généraux »** est sélectionné, et si
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= **traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé. Pas de contrôle de la date de lettrage début au moment de la validation des critères, hormis le format de la date.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné (= **traitement multi-sociétés**), alors
 - Pas de contrôle de la date de lettrage début au moment de la validation des critères, hormis le format de la date.

Date de lettrage fin : zone facultative, et zone déclarée en format date.

- **Si le « contrôle du lettrage des tiers »** est sélectionné, et si :
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= **traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé. Pas de contrôle de la date de lettrage fin au moment de la validation des critères, hormis le format de la date.
 - Si le groupe de sociétés est renseigné (= **traitement multi-sociétés**), alors
 - Pas de contrôle de la date de lettrage fin au moment de la validation des critères, hormis le format de la date.
 - La date de lettrage fin doit être supérieure ou égale à la date de lettrage début.

- **Si le « contrôle du lettrage des comptes généraux »** est sélectionné, et si
 - Si le groupe de sociétés n'est pas renseigné (= **traitement mono-société**), le principe standard demeure inchangé.
 - Pas de contrôle de la date de lettrage fin au moment de la validation des critères, hormis le format de la date.
 - Si la date de lettrage fin n'est pas renseignée dans les critères de sélection, alors elle est pré-alimentée par le dernier jour de la dernière période de l'exercice (si non renseignée initialement). Toutefois, cette date reste modifiable par l'utilisateur.
 - La date de lettrage fin doit être supérieure ou égale à la date de lettrage début.

- Si le groupe de sociétés est renseigné (**= traitement multi-sociétés**), alors
 - o Pas de contrôle de la date de lettrage fin au moment de la validation des critères, hormis le format de la date.
 - o Si la date de lettrage fin n'est pas renseignée dans les critères de sélection, alors elle est pré-alimentée par le dernier jour de la dernière période de l'exercice (si non renseignée initialement). D'où l'importance de contrôler que l'exercice a bien les mêmes amplitudes de périodes (entre le 1^{er} jour de l'exercice et le dernier jour de l'exercice) sur toutes les sociétés du groupe. Toutefois, cette date de fin de lettrage reste modifiable par l'utilisateur.
 - o La date de lettrage fin doit être supérieure ou égale à la date de lettrage début.

Contrôle par établissement

Si le groupe de société n'est pas renseigné, le contrôle du lettrage est effectué **en « mono société »**.

- Si la zone « Lettrage équilibré par établissement » est cochée sur la société courante, alors la zone « Contrôle par établissement » est obligatoirement cochée dans les critères de sélection du contrôle du lettrage. Chaque paquet de lettrage doit être équilibré par établissement (c'est-à-dire que tous les mouvements d'un même paquet de lettrage sont comptabilisés sur le même établissement).
- Si la zone « Lettrage équilibré par établissement » n'est pas cochée sur la société courante, alors la zone « Contrôle par établissement » peut être :
 - o cochée pour effectuer un contrôle du lettrage par établissement si besoin. Dans ce cas, tous les paquets de lettrages doivent être équilibrés par établissement.
 - ou
 - o non cochée pour effectuer un contrôle du lettrage au niveau société. Dans ce cas, tous les paquets de lettrages doivent être équilibrés au niveau société, quel que soit le code établissement comptabilisé sur les mouvements du paquet de lettrage.

Si le groupe de société est renseigné, le contrôle du lettrage est effectué **en « multi-sociétés »**.

- Si la zone « Lettrage équilibré par établissement » est cochée sur la société courante, alors la zone « Contrôle par établissement » est obligatoirement cochée dans les critères de sélection du contrôle du lettrage en multi-sociétés. Chaque société du groupe doit avoir la zone « Lettrage équilibré par établissement » cochée dans la fiche société. Sinon, un message bloquant est affiché sur les sociétés du groupe qui sont en anomalie : « Contrôle du lettrage par établissement impossible. Zone « Lettrage équilibré par établissement » non cochée sur la société ». Pour chaque société du groupe, chaque paquet de lettrage doit être équilibré par établissement (c'est-à-dire que tous les mouvements d'un même paquet de lettrage sont comptabilisés sur le même établissement).

- Si la zone « Lettrage équilibré par établissement » n'est pas cochée sur la société courante, alors la zone « Contrôle par établissement » ne doit pas être cochée dans les critères de sélection du contrôle du lettrage en multi-sociétés. Chaque société du groupe doit avoir la zone « Lettrage équilibré par établissement » non cochée dans la fiche société. Sinon, un message bloquant est affiché sur les sociétés du groupe qui sont en anomalie : « Contrôle du lettrage impossible au niveau société. Zone « Lettrage équilibré par établissement » cochée sur la société ». Pour chaque société du groupe, chaque paquet de lettrage doit être équilibré au niveau société (quel que soit le code établissement comptabilisé sur tous les mouvements du paquet de lettrage).

Contrôle par devise

Si le groupe de société n'est pas renseigné, le contrôle du lettrage est effectué en « **mono société** ».

- Si la zone « Lettrage équilibré en devise » est cochée sur la société courante, alors la zone « Contrôle par devise » est obligatoirement cochée dans les critères de sélection du contrôle du lettrage. Chaque paquet de lettrage doit être équilibré par devise (c'est-à-dire que tous les mouvements du paquet de lettrage sont comptabilisés sur la même devise de transaction).
- Si la zone « Lettrage équilibré en devise » n'est pas cochée sur la société courante, alors la zone « Contrôle par devise » peut être :
 - cochée pour effectuer un contrôle du lettrage par devise si besoin. Dans ce cas, tous les paquets de lettrages doivent être équilibrés par devise.
 - ou
 - non cochée pour effectuer un contrôle du lettrage en monnaie société. Dans ce cas, tous les paquets de lettrages doivent être équilibrés en monnaie société, quel que soit la devise de transaction comptabilisée sur les mouvements du paquet de lettrage.

Si le groupe de société est renseigné, le contrôle du lettrage est effectué en « **multi-sociétés** ».

- Si la zone « Lettrage équilibré en devise » est cochée sur la société courante, alors la zone « Contrôle par devise » est obligatoirement cochée dans les critères de sélection du contrôle du lettrage en multi-sociétés. Chaque société du groupe doit avoir la zone « Lettrage équilibré en devise » cochée dans la fiche société. Sinon, un message bloquant est affiché sur les sociétés du groupe qui sont en anomalie : « Contrôle du lettrage en devise impossible. Zone « Lettrage équilibré en devise » non cochée sur la société ». Pour chaque société du groupe, chaque paquet de lettrage doit être équilibré par devise (c'est-à-dire que tous les mouvements du paquet de lettrage doivent être comptabilisés sur la même devise de transaction).
- Si la zone « Lettrage équilibré en devise » n'est pas cochée sur la société courante, alors la zone « Contrôle par devise » ne doit pas être cochée dans les critères de sélection du contrôle du lettrage en multi-sociétés. Chaque société du groupe doit avoir la zone « Lettrage équilibré en devise » non cochée dans la fiche société. Sinon, un

message bloquant est affiché sur les sociétés du groupe qui sont en anomalie :
« Contrôle du lettrage impossible en monnaie société. Zone « Lettrage équilibré en devise » cochée sur la société ». Pour chaque société du groupe, chaque paquet de lettrage doit être équilibré en monnaie société (quel que soit la devise de transaction comptabilisée sur tous les mouvements du paquet de lettrage).

Délettrage des mouvements en anomalie

Si le groupe de société n'est pas renseigné, le contrôle du lettrage est effectué **en « mono société »**.

- Si la zone « Délettrage des mouvements en anomalie » est cochée dans les critères de sélection, et que des paquets de lettrage sont en anomalie, le traitement procède à un délettrage du paquet de lettrage sous certaines conditions (notamment si pas de TVA sur encaissement). Le principe standard demeure inchangé.
- Si la zone « Délettrage des mouvements en anomalie » n'est pas cochée dans les critères de sélection, et que des paquets de lettrage sont en anomalie, le traitement ne procède à aucun délettrage. Le principe standard demeure inchangé.

Si le groupe de société est renseigné, le contrôle du lettrage est effectué **en « multi-sociétés »**.

- Si la zone « Délettrage des mouvements en anomalie » est cochée dans les critères de sélection, et que des paquets de lettrage sont déséquilibrés sur les sociétés du groupe, le traitement procède à un délettrage du paquet de lettrage en respectant les mêmes conditions qu'en mono société. En effet, le contrôle du lettrage est exécuté en détail pour chaque société du groupe.
- Si la zone « Délettrage des mouvements en anomalie » n'est pas cochée dans les critères de sélection, et que des paquets de lettrage sont déséquilibrés, le traitement ne procède à aucun délettrage pour chaque société du groupe. En effet, le contrôle du lettrage est exécuté en détail pour chaque société du groupe.

Correction des dates du plus haut lettrage

Si le groupe de société n'est pas renseigné, le contrôle du lettrage est effectué **en « mono société »**.

- Si la zone « Correction des dates du plus haut lettrage » est cochée dans les critères de sélection, le traitement recherche les paquets de lettrage qui présentent une date du plus haut lettrage en anomalie. Rappelons que **la date du plus haut lettrage** doit correspondre à la date comptable la plus récente au sein du paquet de lettrage, et doit être identique sur tous les mouvements d'un même paquet de lettrage. Si ce n'est pas le cas, la correction de la date du plus haut lettrage est alors effectuée. Le principe standard demeure inchangé.
- Si la zone « Correction des dates du plus haut lettrage » n'est pas cochée dans les critères de sélection, et qu'au sein d'un même paquet de lettrage une date du plus haut lettrage est en anomalie, aucune correction ne sera effectuée. Le principe standard demeure inchangé.

Si le groupe de société est renseigné, le contrôle du lettrage est effectué **en « multi-sociétés »**.

- Si la zone « Correction des dates du plus haut lettrage » est cochée dans les critères de sélection, le principe s'applique à toutes les sociétés du groupe. Pour chaque société du groupe, le traitement recherche les paquets de lettrage qui présentent une anomalie sur une date du plus haut lettrage. Rappelons que **la date du plus haut lettrage** doit correspondre à la date comptable la plus récente au sein du paquet de lettrage, et doit être identique sur tous les mouvements d'un même paquet de lettrage. Si ce n'est pas le cas, la correction de la date du plus haut lettrage est alors effectuée.
- Si la zone « Correction des dates du plus haut lettrage » n'est pas cochée dans les critères de sélection, le principe s'applique à toutes les sociétés du groupe. Pour chaque société du groupe, si au sein d'un même paquet de lettrage une date du plus haut lettrage est en anomalie, aucune correction ne sera effectuée.

Contrôle de cohérence avec ancien code lettrage

Si le groupe de société n'est pas renseigné, le contrôle du lettrage est effectué **en « mono société »**.

- Si la zone « Contrôle de cohérence avec ancien code lettrage » est cochée dans les critères de sélection, le traitement procède à un contrôle de cohérence avec les anciens codes lettrages. Le principe standard s'applique dans ce cas.
- Si la zone « Contrôle de cohérence avec ancien code lettrage » n'est pas cochée dans les critères de sélection, le traitement ne procède à aucun contrôle de cohérence

Si le groupe de société est renseigné, le contrôle du lettrage est effectué **en « multi-sociétés »**. La zone « Contrôle de cohérence avec ancien code lettrage » est alors grisée et non cochée.

Traitement batch

Lorsque le contrôle du lettrage est lancé en multi-sociétés, cette zone « Traitement BATCH » doit être cochée, afin de libérer la session en cours.

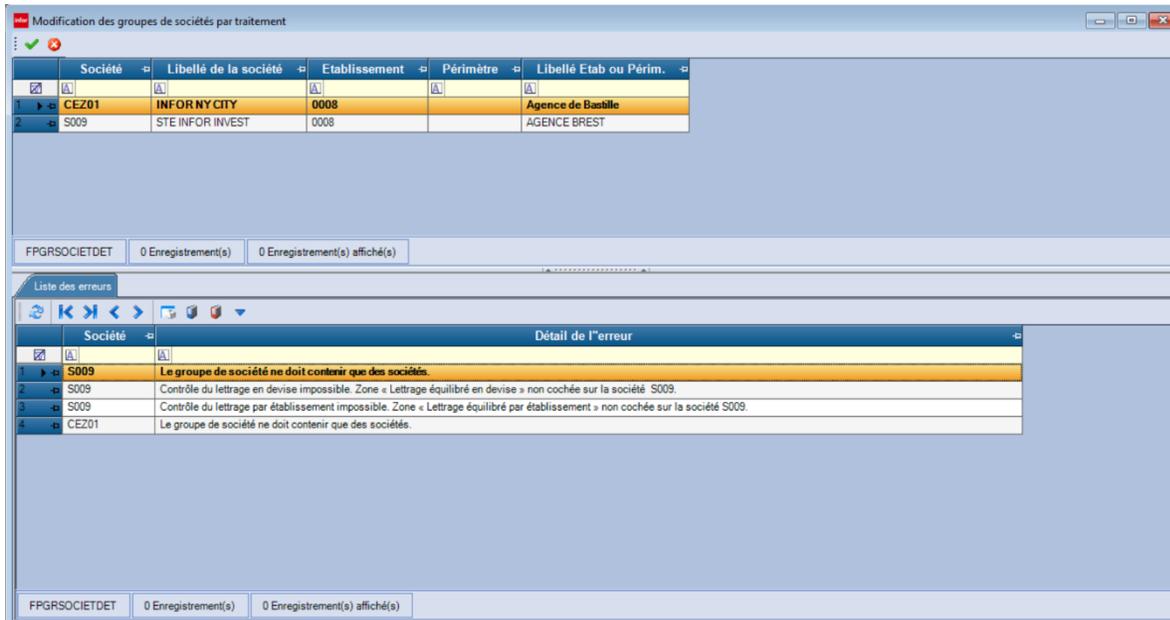
Affichage du groupe

Le contrôle du lettrage est lancé en une seule fois, et est exécuté en « Traitement détail, par société du groupe » c'est-à-dire pour chacune des sociétés du groupe.

Le groupe de sociétés doit être composé exclusivement de sociétés. Les arguments correspondant à des société/établissement ou société/périmètre ne sont pas autorisés dans le détail du groupe de sociétés.

Dès qu'un groupe de sociétés est validé dans les critères, le détail du groupe de sociétés s'affiche automatiquement dans une fenêtre. Si des sociétés sont en anomalie, il est possible de les occulter au moment du traitement, si le paramétrage du groupe de sociétés est déclaré « Avec Mise à jour automatique du détail ».

Le détail du groupe s'affiche comme suit. Les anomalies ci-dessous sont présentées en guise d'exemple.



Si des arguments du groupe sont en anomalie, il est possible de :

- **Mettre à jour automatiquement le détail du groupe de sociétés (Bouton « MAJ auto »)** si la zone « Modification » est renseignée par « Mise à jour auto du détail » dans l'entête du groupe de sociétés. Dans ce cas, les arguments en anomalie sont automatiquement supprimés dans le détail du groupe de sociétés au moment du contrôle du lettrage.
- **Valider le groupe de sociétés (Bouton « Valider »)** : Cette fonction valide tous les arguments du groupe de sociétés. Si toutes les conditions sont réunies, alors le contrôle du lettrage peut être lancé sur toutes les sociétés du groupe.
- **Annuler le choix du groupe de sociétés (Bouton « Annuler »).**
- **Le bouton « Etablissement »** ne doit pas être accessible dans ce traitement car le contrôle du lettrage par établissement n'est pas possible.
- **Le bouton « Périmètre »** ne doit pas être accessible dans ce traitement car le contrôle du lettrage par périmètre n'est pas possible.

Important :

Les mises à jour du détail du groupe n'impactent jamais le paramétrage de base du groupe de sociétés. Ces modifications sont prises en compte uniquement au moment du contrôle du lettrage.

Lors de l’affichage du détail du groupe de sociétés, les contrôles effectués sur le contrôle du lettrage sont les suivants :

Si le contrôle du lettrage est lancé sur les TIERS :

- Le détail du groupe ne doit contenir que des sociétés,
- Les zones « Etablissements » et « Périmètre » doivent être à blanc sur les arguments du groupe.
- L'utilisateur doit avoir les droits en écriture sur toutes les sociétés du groupe
- Toutes les sociétés du groupe doivent avoir :
 - la même « Gestion de devise » dans la fiche société : Zone « Gestion des devises » cochée ou non cochée.
 - le même type de « Lettrage équilibré en devise » dans la fiche société: Zone « Lettrage équilibré en devise » cochée ou non cochée.
 - le même type de « Lettrage équilibré par établissement » dans la fiche société: Zone « Lettrage équilibré par établissement » cochée ou non cochée.
- Si des sociétés présentent des anomalies, alors :
 - Les sociétés en anomalie sont affichées dans le tableur du bas, avec leur message d'erreur
 - Si des sociétés sont en anomalie dans le détail du groupe, et que la mise à jour du détail est automatique, la suppression des arguments en anomalie est effective uniquement pour le traitement en cours. Elle n'impacte en aucun cas le paramétrage d'origine du groupe de sociétés.
 - Aucun contrôle du lettrage sur les tiers ne peut être lancé tant que des sociétés sont en anomalie dans le tableur du bas.

Si le contrôle du lettrage est lancé sur les COMPTES GENERAUX :

- Le détail du groupe ne doit contenir que des sociétés,
- Les zones « Etablissements » et « Périmètre » doivent être à blanc sur les arguments du groupe.
- L'utilisateur doit avoir les droits en écriture sur toutes les sociétés du groupe
- Toutes les sociétés du groupe doivent avoir :
 - la même « Gestion de devise » dans la fiche société : Zone « Gestion des devises » cochée ou non cochée.
 - le même type de « Lettrage équilibré en devise » dans la fiche société: Zone « Lettrage équilibré en devise » cochée ou non cochée.
 - le même type de « Lettrage équilibré par établissement » dans la fiche société: Zone « Lettrage équilibré par établissement » cochée ou non cochée.
- Le code exercice doit :

- exister sur la société courante, et sur toutes les sociétés du groupe, dans la table des exercices. Sinon, un message bloquant est affiché sur chaque société en anomalie : « Exercice inexistant ».
 - être ouvert sur la société courante et sur toutes les sociétés du groupe. Sinon, un message bloquant est affiché sur chaque société en anomalie : « Cet exercice n'est pas ouvert sur la société ».
 - Le 1^{er} jour de la première période de l'exercice doit être identique sur la société courante et toutes les sociétés du groupe. Sinon, un message bloquant est affiché : « Amplitude de l'exercice différente celle de l'exercice de la société courante ».
 - Le dernier jour de la dernière période de l'exercice doit être identique sur la société courante et toutes les sociétés du groupe. En effet, le traitement exige la même amplitude de dates de l'exercice à cause de l'alimentation de la date de fin de lettrage (dans les critères de sélection). Sinon le message bloquant est affiché : « Amplitude de l'exercice différente celle de l'exercice de la société courante ».
- Si des sociétés présentent des anomalies, alors :
- Les sociétés en anomalie sont affichées dans le tableur du bas, avec leur message d'erreur
 - Si des sociétés sont en anomalie dans le détail du groupe, et que la mise à jour du détail est automatique, la suppression des arguments en anomalie est effective uniquement pour le traitement en cours. Elle n'impacte en aucun cas le paramétrage d'origine du groupe de sociétés.
 - Aucun contrôle du lettrage ne peut être lancé sur les comptes généraux tant que des sociétés sont en anomalie dans le tableur du bas.

Chapitre 3 Listes de contrôle

Page de garde – Critères de sélection

Elle se présente comme suit :

CEZ01 INFOR NEW YORK CITY Le 24/01/2022 à 16:3



CONTRÔLE DU LETTRAGE

Critères de sélection

Groupe Société	CEZ01 + S009	Traitement détail, par société du groupe
Type de traitement	Contrôle Lettrage Tiers	
Exercice		
Compte général	401110 COLL FOURNIS B&S	à 401110 COLL FOURNIS B&S
Auxiliaire	F AUXILIAIRE FOURNIS.	
Tiers	F200 HOTEL IBIS INTERNAT	à F969
Numéro de lettrage		à
Date de lettrage	01/01/0001	à
Contrôle du lettrage par établissement		<input checked="" type="checkbox"/>
Contrôle du lettrage par devise		<input checked="" type="checkbox"/>
Délettrage des mouvements en anomalie		<input type="checkbox"/>
Correction date de + haut lettrage		<input type="checkbox"/>
Contrôle cohérence avec ancien lettrage		<input type="checkbox"/>
Traitement Batch		<input checked="" type="checkbox"/>

Page de garde – Détail du groupe de sociétés



Détail du groupe de sociétés

Société

CEZ01
S009

Contrôle du lettrage sur la 1^{ère} société du groupe

infor		Société : CEZ01 INFOR NEW YORK CITY						Le 24/01/2022 à 16:31:46			
LISTE DES ANOMALIES DE LETTRAGE											
Comptes généraux :		401110	COLL FOURNIS B&S		à 401110		COLL FOURNIS B&S	Contrôle lettrage par devise			
Auxiliaires :		F	AUXILIAIRE FOURNIS.		à F009			Contrôle lettrage par établissement			
Tiers :		F200	HOTEL IBIS INTERNAT		à						
Numéro de lettrage :			à		Date de lettrage :		01/01/0001	au			
Compte	Auxil.	Tiers	Numéro de lettrage	Date de lettrage	Date du plus haut lettrage	Etab.	Multi Exe.	Devise	Montant Débit	Montant Crédit	Libellé de l'anomalie
401110	F	F208	17	24/01/2022	20/07/2020	0008		EUR		12 500,00	Lettrage déséquilibré par établissement en monnaie société
								EUR		12 500,00	Lettrage déséquilibré par établissement en devise
								EUR			Date de + haut lettrage inexacte
401110	F	F208	24	24/01/2022	20/07/2020	0008		EUR	12 500,00		Lettrage déséquilibré par établissement en monnaie société
								EUR	12 500,00		Lettrage déséquilibré par établissement en devise
								EUR			Date de + haut lettrage inexacte
401110	F	F228	1	15/12/2014	02/02/2014	0008		EUR			Date de + haut lettrage inexacte
401110	F	F228	2	15/12/2014	03/03/2014	0008		EUR			Date de + haut lettrage inexacte
401110	F	F527	2	24/02/2020	01/09/2017	0008		EUR	12 002,00	12 000,00	Lettrage déséquilibré par établissement en monnaie société
								EUR	12 002,00	12 000,00	Lettrage déséquilibré par établissement en devise
								EUR			Date de + haut lettrage inexacte

Contrôle du lettrage sur la 2^{ème} société du groupe

infor											
Société : S009 STE INFOR INVEST										Le 24/01/2022 à 17:30:52	
LISTE DES ANOMALIES DE LETTRAGE											
Exercice :											
Comptes généraux :		401100	FOURNISSEURS		à 401110		FOURNISSEURS		Contrôle lettrage par devise		
Auxiliaires :		F	Fournis S009								
Tiers :		F200	MELODIE DECORATION		à F525		Voltaire SARL copie		Contrôle lettrage par établissement		
Numéro de lettrage :			à		Date de lettrage :		01/01/0001		au		
Compte	Auxil.	Tiers	Numéro de lettrage	Date de lettrage	Date du plus haut lettrage	Etab.	Multi Exe.	Devis	Montant Débit	Montant Crédit	Libellé de l'anomalie
401110	F	F208	2	24/01/2022	30/08/2020	0008		EUR		3 000,00	Lettrage déséquilibré par établissement en monnaie société
								EUR		3 000,00	Lettrage déséquilibré par établissement en devise
								EUR			Date de + haut lettrage inexacte
401110	F	F208	17	24/01/2022	30/08/2020	0008		EUR	3 000,00		Lettrage déséquilibré par établissement en monnaie société
								EUR	3 000,00		Lettrage déséquilibré par établissement en devise

Rappels des critères dans le mail

Le traitement génère autant de listes de contrôles (en format PDF) que de sociétés individuelles dans le groupe de société.

CONTROLE LETTRAGE



Service.Anael@infor.com
À Claudie Enez

Stratégie de rétention Delete - Inbox - 3 Years (3 ans)

Date d'expiration 23/01/2025



10590A61B8526C05084CEZ5084_ControlLettrage_CEZ01.PDF
94 KB



F5EEDF468226CC5084CEZ5084_ControlLettrage_S009.PDF
91 KB

↳ Répondre

↳ Répondre à tous

Le traitement 'CONTROLE LETTRAGE' s'est terminé avec succès sur NLBAVWAPC3.

Informations : CTRL_LETTRAGE - LSDEMOV4R6 - LS - Instantané

Début : lundi 24 janvier 2022 - 16:31:36

Fin : lundi 24 janvier 2022 - 16:31:49

Critères de sélection

Groupe de sociétés	CE80
Type de traitement	D
Société	CEZ01
Traitement	Lettrage des tiers
Exercice	
Compte général début	401110
Compte général fin	401110
Auxiliaire	F